

Conforme au règlement 1907/2006/CE (REACH) et à l'annexe II du règlement 2015/830. - France

Date d'édition/ Date de révision : 15.01.2018
Date de la précédente édition : 14.09.2015
Version : 3.0



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

YaraLiva TROPICOTE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : YaraLiva TROPICOTE
Code du produit : PA34FG
Type de produit : solide (granulés)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons). Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques. Formulation professionnelle de produits fertilisants. Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage. Usage professionnel de la substance en tant que fertilisant en serre. Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ (ex: ferti-irrigation). Utilisation professionnelle en tant que fertilisant - maintenance du matériel.

Utilisations non recommandées	: Autre industrie non spécifiée
Raison	: Du fait du manque d'expérience ou de données, le fournisseur ne peut pas approuver cette application.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
Rue : Yara France
Immeuble Opus 12
77, esplanade du Général de Gaulle
CS 90047

Code postal : 92914
Ville : Paris La Defense Cedex
Pays : France
Numéro de téléphone : +33 1 55 69 96 00
N° de fax : +33 1 55 69 98 00
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : reach.france@yara.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : +33 1 45 42 59 59 = n° d'urgence ORFILA (INRS) / +33 800 628 628 = n° d'urgence Yara France
Heures ouvrables : 24h/24h

Fournisseur

Numéro de téléphone : +33 (0)800 628 628
Heures ouvrables : 24h/24h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification : Acute Tox. 4, H302
 Eye Dam. 1, H318

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

Intervention	:	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	:	P264-a	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	:	P305 P351	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
	:	P338	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	:	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	:	P301 P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	:	P330	Rincer la bouche.
Ingrédients dangereux	:	acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	
<u>Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux</u>	:	Un ou plusieurs des articles suivants sont applicables : 3, 58 et 65.	
<u>Exigences d'emballages spéciaux</u>			
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	:	Non applicable.	
Avertissement tactile de danger	:	Oui, applicable., (si elles sont vendues au grand public)	
<u>2.3 Autres dangers</u>			
La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII	:	Non applicable.	
La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII	:	Non applicable.	
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	:	Mélangé à l'eau ce produit rend les surfaces glissantes.	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les

composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Type
			Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	RRN: 01-2119493947-16 CE: 239-289-5 CAS : 15245-12-2	>= 90 - < 100	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	[1]

Type

- [1] Substance classée comme constituant un danger physique, pour la santé ou pour l'environnement
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
 [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.
- Contact avec la peau** : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Ne pas frotter les zones touchées. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités

d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin en cas de malaise.

- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de très grandes quantités d'eau pour l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser d'extincteur chimique ni de mousse ou d'essayer d'étouffer le feu avec de la vapeur ou du sable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Autres informations : Aucun.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué

fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** :
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Recommandations** :
- Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Tenir éloigné de : Les substances organiques, huile et de graisse.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

- Remarque** :
- Aucune valeur de limite d'exposition connue.
- Procédures de surveillance recommandées** :
- Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques

aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)

Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)

Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)

Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	DNEL	Long terme Cutané	13,9 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	DNEL	Long terme Inhalation	98 mg/m ³	Opérateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	18 mg/l	Facteurs d'Évaluation

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou

écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé. Recommandé: Lunettes étanches bien ajustées

Protection de la peau

Protection des mains

- : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier.
- > 8 heures (temps avant transpercement) : Gants: Il est recommandé de porter des gants de protection lors de l'utilisation courante de ce produit.

Protection corporelle

- : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.

Autre protection cutanée

- : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

- : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Recommandé: Le filtre P2 (EN 143)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique** : solide (granulés)
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil olfactif** : Indéterminé.
- pH** : 6,3 [Conc. (% poids / poids): 110 g/l]

Point de fusion/point de congélation	: Se décompose: 400 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Indéterminé
Point d'éclair	: Indéterminé
Point d'inflammabilité	: Indéterminé
Taux d'évaporation	: Indéterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Seuil minimal: Indéterminé Seuil maximal: Indéterminé
Pression de vapeur	: Indéterminé
Densité de vapeur	: Indéterminé
Densité relative	: Indéterminé
Densité apparente	: 1.100 kg/m3
Solubilité(s)	: Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Indéterminé
Température d'auto-inflammabilité	: Indéterminé
Viscosité	: Dynamique: Indéterminé Cinématique: Indéterminé
Propriétés explosives	: Aucun.
Propriétés comburantes	: Aucun

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<u>10.1 Réactivité</u>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<u>10.2 Stabilité chimique</u>	: Le produit est stable.
<u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<u>10.4 Conditions à éviter</u>	: Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.
<u>10.5 Matières incompatibles</u>	: alcalis les matières combustibles matières réductrices les substances organiques les acides

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium					
	DL50 Orale	Rat	500 mg/kg OECD 423	Non applicable.	IUCLID 5
	DL50 Cutané	Rat	> 2.000 mg/kg OECD 402	Non applicable.	

Conclusion/Résumé : Nocif en cas d'ingestion.

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	502 mg/kg

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	Yeux - Irritant puissant OECD 405	Lapin	Non applicable.	24 - 72 h	21 jours	IUCLID 5

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	Négatif	Négatif	Négatif	Rat	Orale : 1500 mg/kg OECD 422	53 jours	IUCLID 5

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée
Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	Sub-aiguë NOAEL Orale	Rat	> 1.000 mg/kg OECD 407	28 jours	IUCLID 5

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur ou via l'allaitement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres effets : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium				
	Aiguë CL50 447 mg/l Eau douce	Poisson	48 h	IUCLID 5
	Aiguë CE50 > 100 mg/l Eau douce OECD 202	Daphnie	48 h	IUCLID 5
	Aiguë CL50 > 100 mg/l Eau douce OECD 201	Algues	72 h	IUCLID 5
	Aiguë CE50 > 1.000 mg/l Boues activées OECD 209	Boues activées	3 h	IUCLID 5

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Facilement biodégradables par les plantes et le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	< 0	Non applicable.	faible

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible.

Mobilité : Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car sa solubilité dans l'eau est de : élevée

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
06 10 02*	déchets contenant des substances dangereuses

Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Vider le sac en le secouant énergiquement pour enlever le maximum de son contenu. Les sacs vides peuvent être éliminés comme des déchets industriels banals (DIB) et peuvent être recyclés.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Réglementation: ADR/RID	
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	

Réglementation: ADN	
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	
<u>Code danger</u>	: Not applicable.

Réglementation: IMDG	
14.1 Numéro ONU	Not regulated.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations <u>Polluant marin</u>	: Non disponible.

Réglementation: IATA	
14.1 Numéro ONU	Not regulated.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations <u>Polluant marin</u>	: Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

14.8 IMSBC

Bulk cargo shipping name : CALCIUM NITRATE FERTILIZER
Class : Non applicable.
Group : C
Marpol V : Non-HME

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes: Aucun des composants n'est répertorié.

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables : Un ou plusieurs des articles suivants sont applicables : 3, 58 et 65.

à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Aucun des composants n'est répertorié.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Aucun des composants n'est répertorié.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Règlement relatif aux produits biocides	:	Non applicable.
Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	:	Aucune substance répertoriée
Surveillance médicale renforcée	:	Article R 4624-18 3°, h) du code du travail fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non applicable
Numéro d'enregistrement du produit	:	315166
Information relative au pays	:	Arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Articles L4412-1 et R.4412-1 à R. 4412-57 : Contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.
Remarques	:	A notre connaissance, aucune autre réglementation nationale ou gouvernementale n'est d'application.
<u>15.2 Évaluation de la sécurité chimique</u>	:	Terminé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes	:	ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DNEL = Dose dérivée sans effet DMEL = dose dérivée avec effet minimum Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
----------------------------------	---	---

bw = Masse corporelle

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

Date d'impression	: 29.01.2018
Date d'édition/ Date de révision	: 15.01.2018
Date de la précédente édition	: 14.09.2015
Version	: 3.0
Élaborée par	: Yara Chemical Compliance (YCC).
 	Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)
- Scénario d'exposition :

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Nom du produit : YaraLiva TROPICOTE

Informations sur les scénarios d'exposition : Les scénarios d'exposition pertinents pour chaque risque engendrant une classification sont joints en annexe.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 — Titre

Titre court du scénario d'exposition : Yara - acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium - Distribution, Formulation

Nom de l'utilisation identifiée : Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de fertilisants.

Substance fournie pour cet usage sous forme de : Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé : PROC01, PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC14, PROC15, PROC19

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement : ERC02, ERC03

Secteur de marché par type de produit chimique : PC01, PC04, PC09a, PC11, PC12, PC15, PC16, PC20, PC21, PC29, PC35, PC37, PC39, SU 0: Other: K15000, R30 200, H15100, PC 0: Autre: UCN P15100, PC 0: Autre: UCN K35000, O05990, O40000

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation : Non.

Numéro du SE : 02780-2/2015-03-15

Section 2 — Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous

Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

Caractéristiques du produit : Sel minéral.

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : <= 100 %

État physique : Solide.

	Granulé Liquide. Fondu Perlée
Poussière	: Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence et durée de l'utilisation	: Durée d'utilisation (h/j) : < 8
Domaine d'utilisation :	: Intérieur
Mesures de contrôle de ventilation	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)., Aucune ventilation particulière requise.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène	
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux., Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit., Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protection individuelle	: Provoque de graves lésions des yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage., Porter des gants adaptés homologués EN 374., Porter des vêtements de travail à manches longues., Si nécessaire:, Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage., Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

Section 3 – Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE : Indéterminé
Aucune exposition par voie orale n'est attendue.
Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Section 4 – GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

Environnement : Non applicable.

Santé : Non applicable.

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé	:	<p>PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement	:	<p>ERC02 - Formulation de préparations</p> <p>ERC03 - Formulations dans les matériaux</p>
Secteur de marché par type de produit chimique	:	<p>PC01 - Adhésifs, produits d'étanchéité</p> <p>PC04 - Produits antigel et de dégivrage</p> <p>PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants</p> <p>PC11 - Explosifs</p> <p>PC12 - Engrais</p> <p>PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques</p> <p>PC16 - Fluides de transfert de chaleur</p> <p>PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation</p> <p>PC21 - Substances chimiques de laboratoire</p> <p>PC29 - Produits pharmaceutiques</p> <p>PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)</p> <p>PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau</p> <p>PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels</p> <p>SU 0: Other: K15000 - Agents de coagulation</p> <p>R30 200 - Raw materials for production of glass and ceramics</p> <p>H15100 - Curing Agents - Concrete hardeners</p> <p>PC 0: Autre: UCN P15100 - Accélérateurs</p> <p>PC 0: Autre: UCN K35000 - Matériaux de construction</p> <p>O05990 - Drilling chemicals - Other drilling chemicals</p>

O40000 - Agent oxydant.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 — Titre

Titre court du scénario d'exposition : Yara - acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium - Professionnel, Engrais.

Nom de l'utilisation identifiée : Formulation professionnelle de produits fertilisants.
Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage.
Usage professionnel de la substance en tant que fertilisant en serre.
Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ (ex: ferti-irrigation).
Utilisation professionnelle en tant que fertilisant - maintenance du matériel.

Substance fournie pour cet usage sous forme de : Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé : PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC26

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement : ERC08a, ERC08b, ERC08d, ERC08e

Secteur de marché par type de produit chimique : PC12

Secteur d'utilisation finale : SU01, SU10

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation : Non.

Numéro du SE : 02783-2/2015-03-15

Section 2 — Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous

Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

Caractéristiques du produit : Sel minéral.

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	:	<= 100 %
État physique	:	Solide. Granulé Liquide. Fondu Perlée
Poussière	:	Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence et durée de l'utilisation	:	Durée d'utilisation (h/j) : < 8
Domaine d'utilisation :	:	Intérieur, Extérieur
Mesures de contrôle de ventilation	:	Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)., Aucune ventilation particulière requise.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène		
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	:	Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux., Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit., Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protection individuelle	:	Provoque de graves lésions des yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage., Porter des gants adaptés homologués EN 374., Porter des vêtements de travail à manches longues., Si nécessaire:, Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage., Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :		
Évaluation de l'exposition (humaine) :	:	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE	:	Indéterminé Aucune exposition par voie orale n'est attendue. Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Section 4 — GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO

D'EXPOSITION

Environnement : Non applicable.

Santé : Non applicable.

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé	<p>: PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC11 - Pulvérisation hors milieu industriel et/ou applications de l'industrie</p> <p>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante</p>
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement	<p>: ERC08a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC08b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC08d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC08e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p>
Secteur de marché par type de produit chimique	<p>: PC12 - Engrais</p>
Secteur d'utilisation finale	<p>: SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche</p> <p>SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)</p>